



PROJET DE LOI 20 : ATTENTION AUX EFFETS SECONDAIRES !

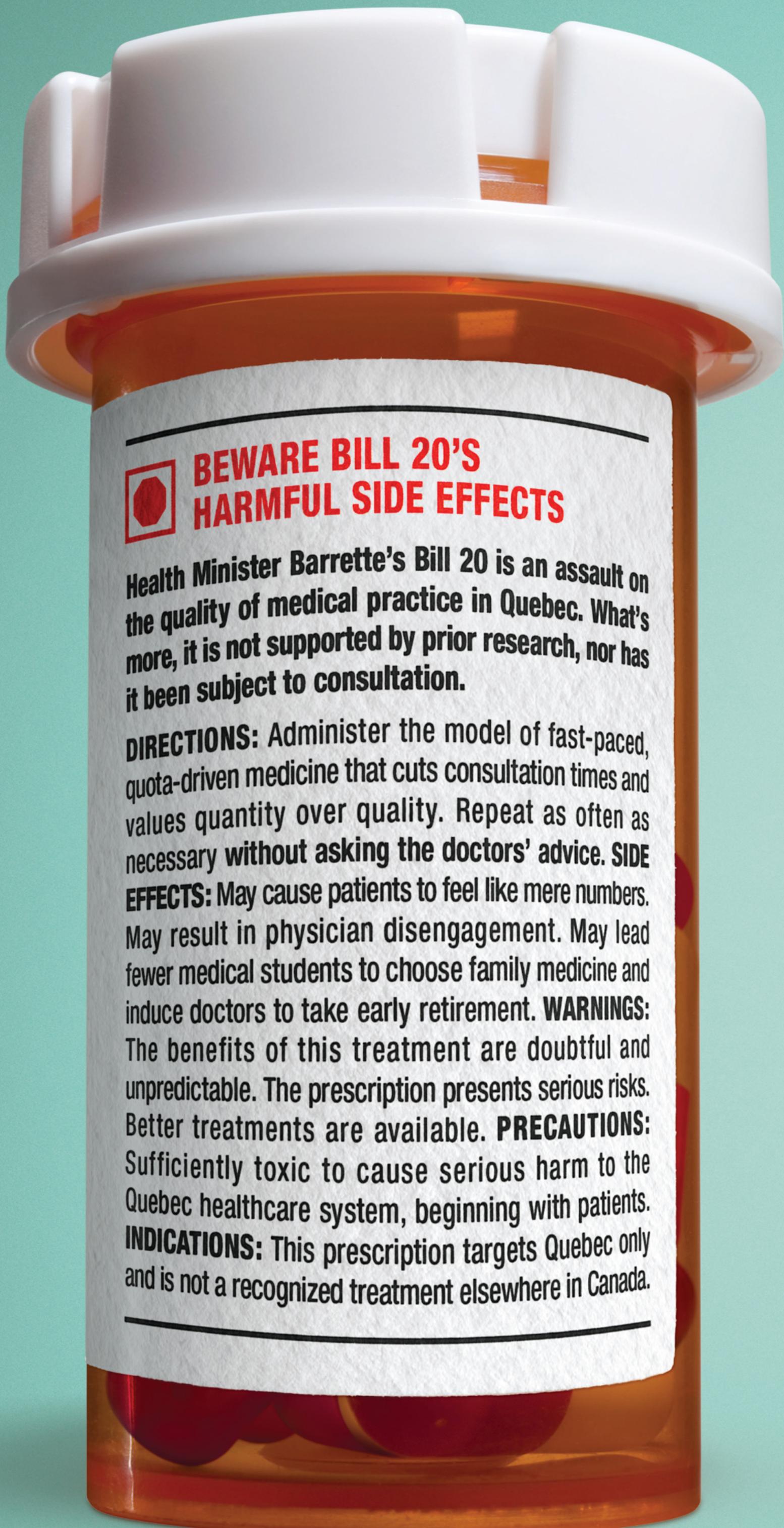
Le projet de loi 20 du ministre Barrette s'attaque à la qualité de la médecine pratiquée au Québec. Aucune recherche ni consultation préalables n'ont été effectuées.

MODE D'EMPLOI : Faire avaler un modèle de « médecine rapide et de quotas » qui réduit le temps des consultations et favorise le volume à tout prix aux dépens de la qualité. Répéter aussi souvent que nécessaire, sans demander l'avis des médecins. **EFFETS SECONDAIRES :** Peut causer la sensation chez les patients d'être de simples numéros et, chez les médecins, une désaffection pour la profession, une réduction des admissions en médecine familiale et des départs prématurés à la retraite. **MISE EN GARDE :** Les bienfaits de ce traitement sont douteux et imprévisibles. Sa prescription comporte des risques sérieux. D'autres traitements plus adéquats sont recommandés. **PRÉCAUTION :** Suffisamment toxique pour nuire gravement au système de santé québécois, en commençant par les patients. **INDICATION :** Non reconnu ailleurs au Canada, ce traitement est uniquement prescrit au Québec.

CETTE DOSE DE MÉPRIS ENVERS LES MÉDECINS DE FAMILLE ET LES PATIENTS, AUX EFFETS NOCIFS NOMBREUX, EST PRESCRITE PAR GAËTAN BARRETTE.

LE PROJET DE LOI 20 :
ÇA NE PASSE PAS !

WWW.FMOQ.ORG



THIS EXCESS DOSE OF DISRESPECT FOR
FAMILY DOCTORS AND THEIR PATIENTS, WITH
ALL ITS DELETERIOUS SIDE EFFECTS, HAS BEEN
PRESCRIBED BY GAÉTAN BARRETTE.

BILL 20:
IT'S UNACCEPTABLE!

WWW.FMOQ.ORG



FÉDÉRATION
DES MÉDECINS
OMNIPRATICIENS
DU QUÉBEC

/LAFMOQ

/FMOQ

/LAFMOQ